MÉDAILLES DE LA FAMILLE FRANÇAISE

MÉDAILLES DE BRONZE

(SUITE)

Mmes Ankaert-Vaillant Jeanne, à Ramillies : 7 enfants. — Mme Bachelet-Hoedt Marthe, à Téteghem : 5 enfants. — Mme Baron-Warte Antoinette, à Saint-Saulve : 6 enfants. — Mme Becart-Rocquet Emilienne, à Denain : 5 enfants. — Mme Bernard-Boussemart Julie, à Phalempin : 5 enfants. — Mme Berthe-Driesens Marie-Louise, à La Madeleine : 5 enfants. — Mme Beudaert-Olivier Madeleine, à Escaupont : 5 enfants. — Mme Billet-Declercq Marie-Louise, à Marcq-en-Barœul : 5 enfants. — Mme Blin-Levert Jeanne, à Aniche : 5 enfants. — Mme Boddart-Straseele Lucie, à Basuel : 7 enfants. — Mme Bonhomme-Bouez Marthe, à Condé-sur-Escaut : 7 enfants. — Mme Botte-Cacan Philomène, à Salomé : 5 enfants. — Mme Bouly-Molusson Jeanne, à Douai : 6 enfants. — Mme Bouvier-Marchandise Madeleine, à La Madeleine : 5 enfants. — Mme Brasselet-Druelle Berthe, à Valenciennes : 6 enfants. — Mme Brasseur-Pisson Célestine, à Sebourg : 5 enfants. — Mme Bricourt-Pertriaux Marie, à Beauvois-en-Cambrésis : 6 enfants. — Mme Briolt-Burghgraeve Gabrielle, à Fort-Mardyck : 7 enfants. — Mme Brockly-Capelle Jeanne, à Condé-sur-Escaut : 5 enfants. — Mme Brouque-Hochart Alphonsine, à Armentières : 6 enfants. — Mme Broutin-Quevat Renée, à Aulnoye : 6 enfants.

Mme Butruille-Lalouetry Jeanne, à Wattignies : 5 enfants. — Mme Caboche-Piessens Eugénie, à Lille : 6 enfants; Caillard-Benoit Germaine, à Roubaix : 7 enfants. — Mme Callens-Chateau Suzanne, à Lille : 5 enfants. — Mme Cailliez-Lefebvre Palmire, à Gouzeaucourt : 6 enfants. Mme Camus-Duval Marie, à Boussois : 5 enfants. — Mme Candillier-Testelin Florentine, à Phalempin : 7 enfants. — Mme Carlier-Duclos Irène, à Douai : 5 enfants. — Mme Carpentier-Candillier Marie, à Phalempin : 7 enfants. — Mme Carpentier-Moerman Georgette, à Ascq : 5 enfants. — Mme Carré-Barré Zélie à Flesquières : 6 enfants. — Mme Catoir-Lefebvre Céline, à Thiennes : 5 enfants. — Mme Castelain-Dupont Céline, à Tourcoing : 7 enfants. — Mme Catteau-Raes Madeleine, à Lille : 6 enfants. — Mme Caude-Moriet Zélie, à Auberchicourt : 5 enfants. — Mme Champagne-Buchard Georgette, à Le Cateau : 5 enfants. — Mme Chauwin-Bodin Marthe, à Flesquières : 5 enfants. — Mme Chene-Pothier Yvonne, à Le Cateau : 5 enfants. — Mme Cheval-Nicodème Jeanne, à Henin : 5 enfants. — Mme Cirier-Boulanger Germaine, à Cambrai : 7 enfants. — Mme Claisse-Aubicq Madeleine, à Neuvilly : 5 enfants. — Mme Coolens-Verhee Julienne, à Lille : 6 enfants. — Mme Copoens-Petit Marthe, à Péronchies : 6 enfants. — Mme Coquerelle-Leonidoff Louise, à Marouette : 5 enfants. — Mme Cornette-Sorreaux Marie, à Ramillies : 6 enfants. — Mme Courtecuisse-Cuvelier Arthémise, à Condé-sur-Escaut : 5 enfants. — Mme Cousin-Serrurier Joséphine, à Croix : 5 enfants. — Mme Crels-Haubourdin Marthe, à Prescat : 5 enfants. — Mme Crepin-Carrez Flore, à Maurois: 7 enfants. — Mme Crepin-Moura Julie, à Condé-sur-Escaut : 5 enfants. — Mme Crombez-Flajollet Claire, à Conde-sur-Escaut : 5 enfants.

Mme Damoisy-Flajollet Claire, à Cambrai : 7 enfants. — Mme Dauchez-Fsquelle Elise, à Bergues : 6 enfants ; Mme Danckaert-Brouque Adrienne, à Armentieres : 5 enfants. — Mme Debeve-Loubert Andréa à Auberchicourt : 5 enfants. — Mme Deboes-Pollaert Jeanne, à Rosendael : 5 enfants. — Mme Debonnet - Dumortier Gabrielle, à Roncq : 5 enfants. — Mme Debove-Vandewille Flavie, à Croix : 5 enfants. — Mme Debril-Vanuxem Marie à La Madeleine : 5 enfants. — Mme Decaudain-Lebettre Clemence, à Decby : 6 enfants. — Mme Decoene-Casette Simonne, à Croix : 5 enfants. — Mme Defiandre-Lamotte Berthe, à Saint-Benin : 5 enfants. — Mme Degauque-Delebarre Estelle, à Saint-Saulve : 5 enfants — Mme De Greve-Clément Pauline, à Armentieres : 5 enfants. — Mme Dekeukelaere-Lesy Marthe, à Salomé : 5 enfants. — Mme Delagey-Marcq Madeleine, à Roubaix : 5 enfants. — Mme Delannoy-Pollet Hortense, à Aniche : 5 enfants. — Mme Delaval-Quille Laure, à Merville : 6 enfants. — Mme Delcourte-Guyot Berthe, à Saint-Soulpt : 6 enfants. — Mme Delecluse-Vanderpotte Marthe, à Condé-sur-Escaut : 6 enfants — Mme Delemer-Panegay Lucienne, à Wattrelos : 5 enfants. — Mme Delesalle-Plantefeve Suzanne, à Perenchies : 5 enfants. — Mme Dehalle-Billois Irmery, à Gouzeaucourt : 5 enfants. — Mme Delebel-Buirette Yvonne à Mouvaux : 5 enfants. — Mme Delplanque-Duflot Eugénie, à Waziers : 5 enfants. — Mme Delpaque-Flament Cécile, à Roubaix : 5 enfants. — Mme Dereux-Gaillet Laure, à Leers : 7 enfants. — Mme Derlaux-Allu Eugénie, à Busigny : 6 enfants. — Mme Demarez-Carin Louise, à Beuvrages : 5 enfants. — Mme De Vitre-Chavatte Jeanne à Neuf-Berquin : 6 enfants. — Mme Mme Demolle-Nelle Marie-Laure, à Beuvrages : 5 enfants.

Mme Deneubourg-Muguet Pulchérie, à Eswars : 7 enfants. — Mme Denauw-Berteloot Madeleine, à Rosendaël : 5 enfants. - Mme Depoorter-Bellenge Marie, à Téteghem : 5 enfants. — Mme De Pryck-Dewatripont Marie-Louise, à Roubaix : 7 enfants. — Mme Dequeant-Lecocq Victoria, à Gouzeaucourt : 5 enfants — Mme Dequiedt-Geneau de Lamarlière Isabelle, à Sebourg : 5 enfants — Derambure-Fournier Marie-Thérèse, à Douai : 5 enfants — Mme Desharbieux-Dewachter Madeleine, à Fiers-Li. : 5 enfants. — Mme Descamps-Chasse Suzanne, à Ascq : 5 enfants. — Mme Desespringalle-Detavernier Marie, à Douai : 5 enfants. — Mme Desgardin-Muller Berthe, à Saint-Saulve : 5 enfants — Mme Desmis-Samson Germaine à Hazebrouc : 5 enfants. — Mme Desprez-Hamel Louise, à Tourcoing: 6 enfants. — Mme Devlaeminck-Dupire Velléda, à Roubaix : 5 enfants — Mme Dewolf-Delattre Renée, à La Madeleine : 5 enfants. — Mme Doisy-Guinet Mathilde à Awoingt: 5 enfants. — Mme Dorchies-Despret Louise, à Attiches : 5 enfants. — Mme Dorge-Vermeersche à Dunkerque : 5 enfants. — Mme Dormieu-Avez Suzanne à La Madeleine : 7 enfants. — Mme Douchet-Degremont Léontine, à Maretz : 5 enfants. — Mme Drancourt-Dath Louise, à Aulnoye : 6 enfants. — Mme Droulers-Toulemonde Martha, à Marcq-en-Barœul : 6 enfants. — Mme Druelle-Hennebel Louise, à Salomé : 6 enfants. — Mme Druez-Oblez Madeleine, à Le Cateau : 5 enfants. — Mme Dubois-Dubois Hélène, à Fiers-lez-Lille : 7 enfants — Mme Dubois-Laguilier Virginie, à Gouzeaucourt : 7 enfants. — Mme Dubois-Verley Elisabeth, à Roubaix : 7 enfants. — Mme Dubreucq-Musy Claire, à Condé-sur-Escaut : 6 enfants. — Mme Dubusse-Lecocq Irma, à Salomé : 6 enfants.

(A suivre).

VERS UNE ÉCONOMIE NOUVELLE

V

L'APPRENTISSAGE dans les mines

CE QUE L'ON FAIT A ANICHE

Au cours des mois de janvier et de février, nous avons publié quelques articles ayant trait à l'organisation de l'apprentissage, base de l'économie nouvelle. Nous avons exposé notre avis sur cette importante question. Pour y faire suite, nous pensons intéressant de donner un aperçu sur ce que l'on fait actuellement dans l'industrie pour la formation des jeunes ouvriers. Voici un exemple : L'apprentissage dans les Mines.

Ensuite, nous en donnerons d'autres, pris dans les diverses branches industrielles.

Le métier de mineur doit s'apprendre comme tous les métiers

La Mine manque de bras :

Qu'attendent donc les chômeurs pour aller s'y employer ?

Pareil langage est souvent tenu par des gens qui ignorent tout du travail du sous-sol. A les entendre, on croirait qu'il suffit de descendre au fond de la fosse et de coiffer la barrette de cuir pour être automatiquement classé mineur à base 10.

Une vue prise à l'Ecole de boisage à la fosse Gayant des Mines d'ANICHE. Des jeunes gens apprennent à poser les bois de soutènement des galeries. (Ph. Réveil)

Et ces « compétences » de poursuivre souvent : « Seule la paresse empêche les jeunes gens... etc.... ». Mais notre intention n'est pas ici de faire le procès des théoriciens de cafés du Commerce qui trouvent, en se jouant, des solutions aux problèmes les plus ardus, y compris ceux du chômage ou du reclassement professionnel. Leurs balivernes ne changent rien à rien.

Le métier de mineur, qui a ses lettres de noblesse, exige non seulement des aptitudes physiques mais des connaissances professionnelles qui ne s'acquièrent qu'au prix d'un long apprentissage.

Le mineur doit connaître parfaitement la technique de son métier, être apte à utiliser tous les perfectionnement de l'outillage de la mine, comprendre les méthodes modernes de l'exploitation, être éclairé sur les dangers du puits et par conséquent capable de mieux lutter contre ceux-ci, pour travailler dans des conditions de sécurité accrues.

L'improvisation ne trouve aucune place dans la mine, la nécessité au contraire, s'est fait sentir dans les sociétés houillères de former des ouvriers qualifiés.

La Compagnie des mines d'Aniche a fourni, dans ce sens, un effort tout particulier. M. Védrine, ingénieur principal du fond chargé de cette question, par la direction de la Compagnie, a bien voulu nous parler de l'apprentissage professionnel, tel qu'il a été conçu et réalisé aux mines d'Aniche.

Les jeunes ouvriers — on les appelle galibots — sont embauchés à partir de 14 ans. D'abord employés au jour comme trieurs, ils ne commencent à descendre au fond que vers l'âge de 15 ans.

Jusqu'à l'âge de 19 ans, ces adolescents sont occupés au fond à des travaux nécessitant peu de connaissances professionnelles, tels que le moulage des berlines, la conduite des machines simples. En fait de 14 à 17 ans, les galibots sont réellement des apprentis.

Aux leçons de l'expérience qu'ils acquièrent au cours de leur travail, par leurs propres observations d'abord au jour puis au fond, viennent s'ajouter des leçons d'enseignement professionnel données par la Compagnie.

Cet enseignement comporte des cours théoriques d'instruction générale et d'enseignement technique, des cours pratiques de mécanique et de boisage.

Une sélection basée sur la valeur individuelle

Dès l'embauchage, les galibots sont classés en deux catégories : ceux dont l'instruction générale est faible et ceux qui sont titulaires du certificat d'études ou qui peuvent justifier d'un niveau d'instruction équivalent.

Les premiers suivent dans chaque fosse — treize centres fonctionnent actuellement — des cours de Français et d'arithmétique donnés par des instituteurs et des leçons d'enseignement technique, données par des géomètres du fond, anciens élèves de l'Ecole technique des mines de Douai. Les notions indispensables pour exercer convenablement leur futur métier sont enseignées. En fin d'année scolaire, un examen vient sanctionner les résultats de leurs études. Un certificat d'aptitude professionnelle est décerné aux élèves qui ont subi avec succès les épreuves écrites et orales.

Les meilleurs sujets ont la faculté de suivre, s'ils le désirent, les cours de la seconde catégorie. Les « recalés » sont invités à redoubler jusqu'à l'âge de 17 ans.

En janvier et février, 410 élèves ont été assidus à ces cours.

Le sort de l'élite

Les meilleurs éléments du premier cours, comme nous l'indiquions, rejoignent dans la seconde catégorie leurs camarades possédant, à l'origine, une plus forte culture générale.

A tous ces jeunes gens, la possibilité est alors offerte d'acquérir une instruction suffisante pour accéder aux grades les plus élevés de la maîtrise de la mine. Les mieux doués peuvent même se frayer l'entrée à l'Ecole technique des mines de Douai et obtenir par la suite les postes recherchés qui sont réserves aux anciens élèves diplômés de cette Ecole.

L'organisation de ces cours comporte deux sections :

La première section, qui retient les élèves deux ans, permet tout en donnant aux galibots un bagage sérieux, de sélectionner une élite qui entrera dans la deuxième section, où, de 16 à 18 ans, les candidats étudieront un programme comportant toutes les connaissances exigées pour l'admission à l'Ecole de Douai.

Il existe actuellement pour l'ensemble de la Compagnie, sept centres de cours pour la première section, fréquentés par 200 élèves et trois centres pour la deuxième section, qui groupent 50 élèves.

Les galibots de la seconde section font, à tour de rôle, des stages comme aide-géomètres, ce qui leur permet de se familiariser avec les plans de la mine et de se perfectionner en dessin. Les ingénieurs s'intéressent au travail effectué par ces élèves qui sont occupés, autant que possible, successivement à tous les travaux du fond pouvant être confiés à de jeunes ouvriers.

Tout élève ayant suivi ces cours même s'il n'est pas admis à l'Ecole de Douai, est considéré comme candidat à la surveillance dans la mine.

Les cours pratiques

Les cours pratiques s'adressent à tous les galibots. Les cours de mécanique, qui fonctionnent pendant la période de vacances scolaires août et septembre, sont donnés dans chaque fosse par les chefs mécaniciens et les chefs d'équipe d'ateliers.

Ces leçons portent sur le fonctionnement, l'utilisation et l'entretien du matériel courant employé dans la mine tel que : marteaux-piqueurs, marteaux-perforateurs, treuils, moteurs de couloirs oscillants, ventilateurs, etc...

L'école de boisage réunit tous les galibots de 17 à 18 ans, avant leur incorporation dans une équipe de mineurs. Les cours sont donnés par des porions ou des chefs-porions, en activité ou en retraite, choisis parmi ceux qui possèdent la plus grande expérience en la matière. Ils fonctionnent dans chaque fosse dans un atelier spécialement aménagé dans ce but.

Cet atelier réalise les conditions de travail les plus courantes dans la fosse. Des troncons de galeries et de chantiers au charbon y sont construits dans du béton et, sous la direction de l'instructeur, les élèves, par petits groupes, sont exercés à exécuter eux-mêmes les différents assemblages de boisage qu'ils auront à réaliser au fond de la mine.

Les écoles de boisage ont instruit plus de 600 élèves en 1939 et malgré les circonstances, plus de 500 en 1940.

La fin des cours de mécanique est sanctionnée par une note de l'instructeur. Celle des cours de boisage par un examen passé sous le contrôle d'un ingénieur de fosse.

Intérêt double

Tous les cours d'apprentissage sont, est-il besoin de le dire, entièrement gratuits et leurs horaires sont réglés de façon à ne pas gêner le travail normal des galibots, mais encore la Compagnie des mines d'Aniche accorde à tous les élèves qui les suivent avec intérêt des récompenses substantielles qui stimulent le zèle des jeunes gens.

L'intérêt de ces cours, on l'a vu, est double. Ils permettent d'une part, à l'enfant sérieux et travailleur, mais dont les parents sont peu fortunés, d'accéder à une situation que la condition modeste de sa famille ne lui permettait pas.

Ils fournissent à la mine un personnel de maîtrise à la hauteur de sa tâche.

LILLE

vu par un journaliste allemand

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Qui se rappelle, aujourd'hui, que le vieux **Palais Rihour**, qui fut résidence bourguignonne et dont actuellement quelques derniers vestiges se cachent encore dans les dépendances de l'ancienne mairie, s'appelait **« Cour l'Empereur »**, et aussi en allemand **« Kaiserhof »**, après la visite de la ville par l'Empereur **Maximilien**, en 1512.

Aucun monument, aucun nom de rue, ne rappelle cette époque.

Et pourtant, des témoins de la puissance culturelle de ces temps ont résisté aux plus épais vernis.

Ce sont surtout un certain nombre de belles constructions, pour la plupart des maisons bourgeoises, qui ne peuvent nier leur pur style baroque, italiano-flamand.

Elles se dressent sur la Grand Place de Lille, comme sur les places et le long des cours d'eaux des villes flamandes, et donnent à ceux qui viennent de ces cités l'impression de vieilles connaissances.

La population parle naturellement le **français** mais, dans sa manière de vivre, on retrouve sans difficulté des traits authentiques néerlandais que nous reconnaissons dans le rude humour, dans la franche joie de vivre et dans la puissance de travail qui se distingue nettement du relâchement observé dans la plus grande partie du reste du territoire français.

Ce sont des hommes comme JORDAENS, TENIERS et FRANZ HALS nous ont peints.

Ce sont des natures comme TIL ULENSSFIEGEL et LAMME GOEDZAK, que nous connaissons d'après la Bible Nationale Flamande de DE COSTERS.

La rue

La plus grande activité règne toute la journée dans les rues de la ville industrielle, qui se guérit lentement de ses dégâts de guerre et s'attaque à d'importants projets municipaux comme la création d'une « Ceinture verte » et à la reconstruction des édifices détruits.

Certains jours, tous les locaux du centre de la ville et des environs de la gare sont bondés.

Des connaissances des larges environs se donnent ici rendez-vous pour discuter leurs affaires commerciales, marchander et négocier.

L'après-midi retentit partout la trompette des vendeurs et vendeuses de journaux, qui offrent les journaux fraîchement sortis des rotatives.

Ces petites trompettes de cuivre ne sont pas des instruments de musique, mais leurs tons sonnent mélodieusement dans le bruit des hommes et des tramways, des trompes d'autos et des sonneries de bicyclettes.

La déesse

Au milieu de la « Grand Place » se dresse, à une grande hauteur, la colonne élancée qui porte la statue de la « **Déesse** », la Déesse protectrice symbolique de **Lille**.

Le Monument doit son érection aux jours tumultueux de la Révolution française.

Les Puissances européennes, les plus importantes d'alors, s'étaient coalisées pour endiguer l'extension des singulières « idées de liberté » que la Révolution de 1789 avait fait naître.

Il n'y eut certes pas d'action particulière, et les efforts consistant à constituer un front contre l'esprit de la Bastille ne conduisirent à aucun succès.

Lille fut néanmoins assiégée, et cela après la déclaration de guerre de l'Assemblée Nationale française à l'**Autriche**, par les troupes autrichiennes du DUC ALBERT DE SAXE.

La ville fut encerclée et en partie réduite en ruines, mais la population refusa de se rendre, de sorte qu'après huit jours l'armée autrichienne leva le siège et se retira.

Le Monument de la « **Déesse** » est consacré au souvenir de ce succès des **Lillois**.

Il fut érigé sur la **Grand Place**, un demi-siècle plus tard, pour rendre hommage aux Lillois de 1792.

La silhouette féminine élancée tient en main une torche, et les inscriptions évoquent les faits de cette période agitée.

L'Hôtel des Canonniers

Dans ses « **Nouvelles Zurichoises** », GOBTFRIED KELLER dépeint les festivités des manifestations de tir des Canonniers Sédentaires.

Ces Canonniers « bourgeois », qu'on trouve nombreux à partir du XVe siècle dans les Pays les plus différents, jouaient aussi jadis, à **Lille**, un grand rôle, et se sont acquis beaucoup de mérite dans la défense de la ville.

Ils étaient groupés en Corporations, et s'étaient placés sous la protection de **sainte Barbe** qui est encore aujourd'hui la patronne de tous les artilleurs.

L'art du tir de ces canonniers sédentaires s'était également affirmé en 1792.

Avec l'artillerie moderne ils ont naturellement complètement perdu leur importance.

Mais le portail de la rue des **Canonniers**, entre la **Porte de Gand** et la **Porte de Roubaix**, à **Lille**, rappelle, aujourd'hui encore, leurs actes de gloire.

Des canons forment les colonnes de ce portail, qui porte une dédicace de NAPOLEON ».

Liste des militaires du Nord, blessés ou malades rapatriés

TRAIN SANITAIRE

RAPATRIÉS DU 20 JANVIER 1941

PROVENANCE : STALAG XVII A PAU

Hôpital complémentaire du Casino

(Suite)

Barbet Henri, mle 1732, soldat, compagnie de travailleurs militaires, 33, rue Bocquet, à **Bouchain** (Nord)

Baillet Louis, mle 3827, soldat, 30e compagnie de travailleurs, 68, rue Saint-Pierre, à **Etaples** (Pas-de-Calais)

Bernard Edmond, mle 370, 1re compagnie d'ouvriers militaires, à **Saillaumines** (Pas-de-Calais)

Berthe Raymond, mle 2494, soldat de 1re classe, 11e régiment régional, **Herby-Saint-Leu**, canton d'Hesdin (Pas-de-Calais)

Beyaert Abel, mle 153, soldat, 14e régiment régional, **Millam** par **Bourbourg** (Nord)

Bince Emile, mle 4902, soldat, D. I. 13, rue Casimir-Beunier, **Grenay** (Pas-de-Calais).

Bizet Lucien, mle 4948, soldat, compagnie de travailleurs militaires, 241, rue du Long-Pot, **Lille**.

Boubet Raymond, mle 2006, soldat, 13e S. I. M., **La Calotterie**, par **Montreuil-sur-Mer** (Pas-de-Calais).

Boudry Henri, mle 6229, soldat, 12e régiment régional, 33, rue de la Gare, à **Haluin** (Nord).

Bourse Raymond, mle 4959, soldat, 7e C. T. M. 1-10, 302, rue Montgolfier, **Roubaix**.

Butel Irénée, mle 1490, sergent-chef, 72e R. I., 239, rue du Moulin-à-Vapeur, **Boulogne-sur-Mer** (Pas-de-Calais).

Butel René, mle 1199, soldat, 310e R. T., rue du Réservoir, à **Wimereux**, près **Boulogne-sur-Mer** (Pas-de-Calais).

Calluiere Sylvain, mle 2416, brigadier, E. M subdiv. **Douai** (Nord).

Capon Léon, mle 1441, soldat de 1re classe, D. I. N° 13, **Dharbicourt**, par **Ramillies** (Nord).

Catenne Augustin, mle 731, soldat, compagnie trav., 26, rue de Lens, à **Hénin-Liétard** (Pas-de-Calais).

Couvreur Lucien, mle 281, 1er train, **Boeschepe**, canton de Steenvoorde (Nord)

Cretal Eugène, mle 1424, soldat, 406e D. A. T., cité N° 13, **Lille**.

Cuffroy René, mle 1534, 39e R. I., rue Saint-Martin, à **Aire-sur-la-Lys** (Pas-de-Calais)

Culnart Georges, mle 663, soldat, 15e rég. régional, **St-Omer-Capelle** (Pas-de-Calais).

Debaix Albert, mle 31, soldat, 3e génie 25, boulevard du Maréchal-Vaillant, **Lille**.

Defrenne Louis, mle 991, caporal-chef, 54e R. I F., 52, rue de Sobre-s-Candre, **Jeumont** (Nord)

Degois René, mle 1675, maréchal des logis, 161e R. I., route Nationale, à **Etreungt** (Nord)

Dehaeze Armand, mle 326, soldat, 511e R. I R., **Arnèke**, canton de Cassel (Nord)

Delbare Charles, mle 5516, caporal, 30e compagnie Tr. Milit., 24 rue de Pontoise, **Tourcoing**.

Delcroix Ernest, mle 383, soldat, 13e régiment régional, Mme Dandre à **Mencas**, par **Fruges** (Pas-de-Calais)

Delcroix Jean, mle 7041, soldat de 1re classe, 8e génie, 68 rue de Gand, **Lille**.

Delefosse Gérard, mle 69, caporal, 30e-1 compagnie de travailleurs homeau de **Watressart**, par **Seclin** (Nord).

Delelis Gustave, mle 4725, caporal, D. I 13, 46, rue de Lens, **La Bassée** (Nord).

Delvallée Turenne, mle 1521, soldat, 1er R. I., 39 rue Ferrer à **Dechy** (Nord).

Denœuveglise Adrien, mle 3592, soldat 12e R. I. R., 17 rue du Chevalier-de-la-Barre, **L'Arbrisseau** canton de **Seclin** (Nord)

Dereuper Cyriaque, mle 231, soldat 3e compagnie de travailleurs 48, rue d'Arras, à **Saint-Omer**.

Desmedt Daniel, mle 429, soldat, 165e rég. Art. P., 10, rue Princesse, **Lille**.

Desforest Charles, mle 537, soldat de 1re classe, dépôt d'artillerie 1, 168, rue Jean-Jaurès, **Croix** (Nord).

Dessauvages Raymond, mle 451, soldat, 1-19 compagnie de travailleurs, 41, rue du Bois, à **Roubaix**.

Destoop Achille, mle 6931, 12e rég régional, Mme Onradt, rue Francès, à **Halluin**.

Detrille Gaston, mle 2209, soldat, 1er rég. de cavalerie, 49, rue Duplouy, à **Marcq-en-Barœul**.

Doktor François, mle 7068, soldat 1re division polonaise, 18, rue St-Amand, à **Saillaumines** (Pas-de-Calais).

Douchin Clément, mle 3137, soldat, 30-1re compagnie de travailleurs, rue de l'Eglise, à **Dannes**, par **Neufchâtel** (Pas-de-Calais).

Doville Henri, mle 550, soldat, 64e R. I., **Hautmont**, par **Maubeuge**.

Dubaede, mle 468, sergent, 13e rég. régional, 12, rue de Bruxelles, **Caudry** (Nord).

Dubois Charles, mle 747, soldat de 1re classe, 513e régiment régional, **Baugnatre**, par **Bapaume** (Pas-de-Calais).

Duconseil Albert, mle 11148, maréchal des logis, dépôt d'artillerie N° 1, 38, rue Marceau, **Leforest** (Pas-de-Calais).

Dufour Marcel, mle 2257, sergent, D. I. 13, 32, rue du Pré-d'Espagne, à **Cambrai**.

Dufresne Raymond, mle 815, soldat, 13e régiment régional, place de la Mairie, à **Avion** (Pas-de-Calais)

Dulieu Maurice, mle 2501, soldat, 17e compagnie de travailleurs, 42, rue Anatole-France, **Petite-Forêt**, par **Anzin** (Nord).

Dupilet Léon, mle 1100, soldat, D. I. 13, 116 bis, rue de Villars, à **Denain** (Nord)

Dupuich Léon, mle 1157, soldat, Trav. Milit. Art. 1, 76, rue Pasteur, **Noyelles-Godault** (Pas-de-Calais).

Duverchy François, mle 2431, soldat, 13e régiment régional, 10, rue de la Tuilerie, canton de **Wallers** (Nord).

Evrard Charles, mle 3463, soldat, 15e régiment régional, **Moulin-le-Compte**, par **Aire-sur-la-Lys** (Pas-de-Calais)

Geneau Louis, mle 1965, soldat, dépôt de remonte motorisé N° 1, rue du Nouveau-Monde, à **Hamon** (Nord)

Gillard Henri, mle 1534, soldat de 1re classe, 54e R. I. F., 61, rue Emile-Zola, **Vieux-Condé** (Nord).

Goblet Etienne, mle 6176, soldat, 16e R. I., 23, rue de la Chaussée, **Roubaix**.

Gody Marcel, mle 1435, soldat, 14e R. A. T., 25, Grand Place, à **Are-sur-la-Lys**.

Grain Edmond, mle 1641, soldat, 17e R. T., 4, rue Dumarais à **Dorignies-lez-Douai** (Nord).

Herbin François, mle 2085, soldat, 13e régiment régional, 8, rue Victor-Hugo, à **Saint-Hilaire-lez-Cambrai** (Nord).

Hillebrante Gérard, mle 1378, sergent, 15e regimen régional, **Herbenghem**, près **Lickes** (Pas-de-Calais).

Holsteyn Albert, mle 4011, soldat de 1re classe, 511e bataillon régional, **Loos-lez-Lille** (Nord).

Jouy Marcel, mle 600, soldat, D. I. 13, **Famechon**, canton de **Pas-en-Artois** (Pas-de-Calais).

Laby Marcel, mle 1623, soldat, 107e compagnie des équipages, 45, rue Victor-Renard, **Hasnon** (Nord).

Laurent Léon, mle 423, soldat, 512e rég. régional, **Verquin** (Pas-de-Calais)

Lefebvre Paul, mle 983, soldat, 511e rég. régional, 28, Grand Place, **Bourbourg** (Nord)

Leullette Denis, mle 411, soldat, 511e Bon Rég., **Loon-Plage**, par **Gravelines** (Nord).

Lesueur André, mle 465, soldat, Cie Trav Mil., 46, rue Chanzy à **La Madeleine-lez-Lille**.

Liénard Albert, mle 1918, douanier, direction des douanes, **Wargnies-le-Grand**.

Lustremant Alfred, mle 2121, soldat, 1er B. O. A., 25, rue Voltaire, **Dechy** (Nord).

Mairy (Emile), mle 62, sergent, 54e R. I., 30, rue Ghesquière à **Escaupont** (Nord)

Mallevaes Gaston, mle 2638, soldat 15e rég art. 18 rue Frédéric-Sauvage, **Calais**.

Meunessiez Ferdinand, mle 1605, soldat, 13e rég régional 5, rue de l'Egalité, **Beauvois-en-Cambrésis**.

(A suivre)

NOS DOUANIERS « SOLDATS DE L'IMPOT »

LEUR LUTTE DE TOUS LES JOURS CONTRE LE « MARCHÉ NOIR » PERMET DE CONSERVER A NOS RÉGIONS LES RESSOURCES DONT ELLES DISPOSENT

Nous avons déjà eu précédemment l'occasion de parler de la lutte ouverte contre les fraudeurs et dit l'activité sans cesse de plus en plus grande de nos douaniers, « soldats de l'impôt », humbles fonctionnaires qui, par tous les temps, de jour et de nuit, montent une garde incessante à la frontière.

Si, en période normale, leur rôle se limite à protéger le marché intérieur du pays contre la concurrence étrangère, afin de conserver à l'Etat les ressources dont il dispose ce rôle s'est considérablement amplifié ces derniers mois avec la répression à exercer contre le « marché noir ». Les douaniers ont à lutter contre les fraudeurs dont le nombre s'est accru par enchantement avec le contingentement des denrées.

La rude existence des douaniers

Avant guerre, le fraudeur tentait de passer des marchandises, notamment du tabac, des allumettes, du café de Belgique en France. Il n'en est plus de même actuellement, les rôles sont changés. C'est de France vers la Belgique que s'établit l'interception. Notre région riche en produits d'alimentation et en céréales a tenté plus d'un trafiquant et nos douaniers doivent veiller à ce que ces denrées si nécessaires à notre subsistance restent chez nous.

Sous une pluie battante, par une tempête de neige ou sous un soleil de plomb, ils sont là, surveillant les cours d'eau, les routes et les sentiers boueux, dans les dunes, les falaises ou les rochers le long de la côte.

Immobiles, cachés dans l'ombre dissimulés dans un fossé à l'eau stagnante, transis par le froid ou la pluie, ils attendent stoïquement des heures, voire des journées ou des nuits entières l'arrivée des fraudeurs.

Chaque jour, le chef de poste répartit le travail et distribue les rôles : Un tel ira avec un collègue dans le sentier X.... à 500 mètres de la frontière, deux autres iront se poster près du café dont l'entrée est en France et la cuisine en Belgique, deux hommes se camoufleront en plein champ, etc...

Ces ordres ne sont donnés que pour un temps relativement court : une arrivée imprévue pouvant modifier du tout au tout le plan de campagne ; de cette manière, si les douaniers sont toujours en alerte les fraudeurs se sentent constamment exposés à une surprise.

D'une patience à toute épreuve d'une bravoure peu commune rusée comme des renards, endurcis aux rigueurs de la température, nos « gabelous » sont parfois les victimes de ceux qu'ils pourchassent.

Combien furent l'objet d'actes de banditisme de la part de fraudeurs sans scrupules qui armés de pied en cap, n'hésitèrent pas à tirer sur ceux qui voulaient les arrêter. Vaguent Burel, de la brigade de Rives, qui reçut un coup de hache sur la tête au moment où il allait capturer son agresseur ; le préposé de Willems qui fut désarmé et ligoté par les occupants d'une voiture qu'il empêchait de passer ; les préposés Siel et Carmoi qui, sans armes, à Moeuvres le 2 août 1940 se heurtèrent à deux fraudeurs armés de matraque, qu'il arrivèrent à maîtriser après une demi-heure de lutte ; le sous-brigadier Obin du Sequ près Bouillon qui, au péril de sa vie, secourut les camarades d'une escouade aux prises avec des fraudeurs et reçut un coup de couteau au cours de la lutte, sont autant de cas qui montrent les dangers auxquels sont exposés ceux qui ont la charge de défendre les intérêts du Trésor et les côtres par conséquent car selon le vieux dicton : Voler l'Etat, c'est voler tout le monde.

Les instruments de défense employés

Dans le temps, les fraudeurs forçaient les barrières au galop de leurs chevaux ; de nos jours, ce sont des autos qui, à toute allure se précipitent sur les barrages, faisant sauter chaînes et cadenas ; les douaniers de surveillance, alertés par un des leurs, n'hésitent pas à jeter sur la route devant le bolide, les instruments de défense qu'ils ont à leur disposition.

C'est tout d'abord la double herse d'acier hérissée de pointes qui crèveront les pneus ; les chevaux de frise ; les chapelets de culées d'arbres, gros troncons reliés entre eux par des chaînes ; les câbles d'acier placés en diagonale sur la route ; enfin enfin le hérisson de Sockeel du nom de son inventeur, brigadier à l'époque à Saint-Saulve-sur-la-Lys. Cet appareil très simple comprend « Une boule de fer portant six branches pointues de 30 à 40 centimètres de longueur et pesant de 17 à 18 kilos, pouvant être lancée sous les roues d'une auto ». Celle-ci sera dans l'obligation de s'arrêter car outre les pneus crevés, le radiateur le carter et même quelquefois la transmission seront dans un piteux état.

Les « trucs » des fraudeurs

Depuis l'avènement de l'automobile une classe nouvelle, une aristocratie s'est fondée qui fait de la contrebande une véritable « industrie ». L'auto est devenue l'instrument de travail indispensable du fraudeur huppé. Aussi, la prise d'une auto de fraude est-elle d'un rofit appréciable pour l'Administration des Douanes. Chaque année, avant la guerre, cette Administration faisait procéder à la vente aux enchères des machines capturées.

A juger par l'apparence, rien en ces voitures, ne pouvait faire croire qu'elles sont la propriété d'un fraudeur. Seulement, en les examinant soigneusement, on s'aperçoit que le réservoir à essence est truqué. Placé sous la malle arrière, il est prolongé par deux cuves logées le long du châssis et sert à transporter de l'alcool ou du tabac, selon la destination qui lui a été donnée.

Quant à l'essence, on la loge dans un réservoir caché sous le siège du conducteur. Ou bien le toit truqué qu'il suffit de dévisser en un clin d'œil contient 150 ou 200 kilos de tabac. Ou ce sont des batteries d'accumulateurs factices qu'il suffit de soulever par les bornes pour découvrir la supercherie.

Il n'est pas quelquefois jusqu'aux pneus qui n'ont pas été arrangés. Une entaille a été ménagée dans la chambre à air, ce qui permet de passer tout produit prohibé. Deux coussinets de bronze, une épaisseur de caoutchouc, une tige filetée et un écran servent à donner l'étanchéité absolue et il suffit de replacer la chambre dans le pneu et de regonfler.

Il y aurait, du reste, toute une corporation passée maîtresse dans l'art du camouflage des voitures.

Que dire du transport anodin des rouleaux de papier, carton bitumé, poteaux en ciments pour clôtures, qui, hablement truqués, sont creux à l'intérieur, ou des tonneaux dont les douves sont creuses et qu'il faut décercler pour s'apercevoir de la tromperie.

Il y a quelques années une bande avait un truc fort ingénieux. Elle faisait déposer sur la Rive Belge de la Lys des paquets de tabac que des membres devaient faire passer « en douce » à 2 kilomètres de là, au cimetière d'Halluin. Le chemin qu'empruntaient nos lascars passait sous une usine et sous le poste de Douane.

Un chauffeur d'autocar s'arrêtait près du cimetière et avec un soin jaloux graissait et visitait sa voiture trop scrupuleusement pour ne pas éveiller l'attention des douaniers. Ceux-ci s'avisèrent un jour qu'une bouche d'égout s'ouvrait